

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

04 2023 42

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 juin 2023
Convocation du : 01 juin 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 24

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Finances : Demande de subvention au titre du Pacte de Territoire 2024 - 2026 du Département de l'Ain pour la renaturation des espaces extérieurs aux abords de la mairie

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovic, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Patrick Tholon, Valérie Berger, Elodie Brelot, Lionel Chevrolat, Sophie Gaguin, Harris Reneman, Anne Le Guyader, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet
Sébastien Renevier a donné procuration à Christine Perez
Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez
Jean-Pierre Cottaz a donné procuration à Nathalie Thimel-Blanchoz
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Bertrand Vermorel a donné procuration à Caroline Terrier
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Sergio Mancini

Absents :

Cyril Langelot, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon

Secrétaire de Séance : Sergio Mancini

Le rapporteur rappelle qu'un architecte paysagiste a été mandaté en 2021 afin de repenser les fonctionnalités et circulations de l'espace public aux abords de la mairie. Le projet présenté au stade de l'AVP laisse une grande place à la végétalisation et désimperméabilisation de l'espace public. C'est donc à ce titre et au vu de la renaturation de l'espace qu'une demande d'aide financière au titre du Pacte de Territoire est sollicitée.

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Fonds propres – Autofinancement	84 200 €	20 %
Subvention – Pacte de territoire - Conseil Départemental	63 150 €	15 %
Subvention – Fonds vert	273 650 €	65 %
TOTAL	421 000 €	100 %

Il est proposé au Conseil Municipal : d'adopter les opérations et les modalités de financement, d'approuver le plan de financement prévisionnel, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ADOpte les opérations et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Caroline TERRIER